

## GESTION DE PROJETS ET DE CHANTIERS (EXAMEN GÉNÉRAL POUR TOUS, SAUF GÉNIE CIVIL)

### OBJECTIF DE L'EXAMEN

---

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant en *gestion de projets et de chantiers* (GPC) pour tous les travaux de construction compris dans toutes les sous-catégories, à l'exception de celles qui concernent le génie civil (sous-catégories 1.4, 1.5, 1.6 et 1.7).

### RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

---

- Durée : 4h30 (2 séances, une de 3h00 et une autre de 1h30)
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

Veuillez noter que les deux (2) séances de l'examen sont distinctes, sans aucune possibilité, durant une séance, d'accéder au cahier de questions de l'autre séance.

### PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

---

L'examen en gestion de projets et de chantiers porte sur les matières suivantes :

- Législation et réglementation
- Estimation des coûts et soumissions
- Lecture et interprétation des plans et devis
- Gestion des activités de construction,

Par « gestion de projets et de chantiers », on entend la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des activités de construction et des ressources (matérielles et humaines) pour la réalisation d'un contrat conformément aux documents de soumission et dans le respect des lois et des règlements applicables.

### SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

---

Pour préparer votre examen, vous pouvez consulter le profil de compétences, qui est disponible sur le site <http://www.rbq.gouv.qc.ca/>.

1. Sur la page d'accueil, dans le menu de droite, cliquez sur « **Qualification professionnelle** ».
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **Examens** », « **La préparation aux examens** », « **Fiches d'information et profils de compétences** ». Puis, cliquez sur le domaine désiré. Pour les sous-catégories (ex. : 1.1.1, 6.1, etc.), cliquez sur « **Exécution de travaux de construction** ».
3. Les fiches d'examen et les profils de compétences se trouvent dans la section « **Fiches et profils à consulter** » au centre de l'écran.

### RESSOURCES

---

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

## DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIEL FOURNI DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant en *gestion de projet et de chantier (général)*, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériel	Lecture recommandée	Fourni à l'examen
<b>Code civil du Québec</b> (C.C.Q-1991)	X	
<b>Loi sur le bâtiment</b> (L.R.Q., c. B-1.1)	X	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.9)	X	
<i>Code de construction du Québec</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) - <i>chapitre I, Bâtiment, 1995</i>	X	X
<i>Code de sécurité</i> (L.R.Q., c. B-1.1., r.3)	X	
<b>Loi sur la santé et la sécurité du travail</b> (L.R.Q., c. S-2.1)	X	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c.S-2.1, r.4)	X	X
<b>Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction</b> (L.R.Q., c. R-20)	X	
<i>Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction</i> (L.R.Q., c. R-20, r.8)	X	
<i>Règlement sur les restrictions aux licences d'entrepreneurs aux fins d'un contrat public</i> (L.R.Q., c. R-20, r.14)	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Ces documents sont disponibles sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca).

**D'autres livres de référence peuvent vous aider lors de votre préparation.**

**Note :** Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

## POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

**Régie du bâtiment du Québec**  
Centre de relation clientèle  
545, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 2V2

Tél. : 1 800 361-0761  
(514) 873-0976

Adresse Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.  
Ils peuvent être modifiés sans préavis.*